

Annexe II : Rappels des droits d'inscription :2023 /2024

Source : délibération Ebabx 01-2022

Pour l'année 2023/2024

Pour mémoire, ces droits sont inchangés en montants depuis l'année scolaire 2018-2019, soient 4 exercices budgétaires marqués par la crise sanitaire, la croissance des charges pesant sur l'ebabx, et les aides et soutiens mobilisés au service des étudiants particulièrement ces deux dernières années.

En regard des orientations posées lors du débat d'orientations budgétaires lors du CA du 17 décembre 2021 d'une part, et de l'élaboration du Budget Primitif BP 2022 d'autre part, il est proposé une évolution différenciée de ces droits.

Elle tient compte de l'évolution des services et bourses versées aux étudiants, tout autant que des droits requis pour les cours amateurs et formations continues dans les écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle Aquitaine.

1. Pour les étudiants

	Rappel 2021-2022	Proposition 2022-2023
Etudiant non boursier	529 euros	545 euros
Etudiant boursier	342 euros	352 euros

2. Pour les cours publics

	Rappel 2021-2022	Proposition 2022-2023
Tout cours de 1,5 h hebdo	168 euros	185 euros
Tout cours de 2h hebdo	318 euros	350 euros
Tout cours de 2,5h hebdo	340 euros	374 euros
Tout cours de 3h hebdo	384 euros	422 euros

Il est proposé le maintien des réductions tarifaires suivant les cas :

- Inscription à 2 ateliers ou cours : - 10% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 3 ateliers ou cours : - 20% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 4 ateliers ou cours et au-delà de 4 : -30% sur l'ensemble de la cotisation
- Étudiants et demandeurs d'emploi : - 30% par rapport au tarif plein précédent.

Pour l'année 2024/2025

En regard des orientations posées lors du débat d'orientations budgétaires lors du CA du 15 décembre, il est proposé le maintien à l'identique de ces droits d'inscriptions par rapport à l'année 2023/2024, à savoir :

1. Pour les étudiants

	Proposition 2024-2025
Étudiant non boursier	545 euros
Etudiant boursier	352 euros

2. Pour les cours publics

	Proposition 2024-2025
Tout cours de 1,5 h hebdo	185 euros
Tout cours de 2h hebdo	350 euros
Tout cours de 2,5h hebdo	374 euros
Tout cours de 3h hebdo	422 euros

Il est proposé le maintien des réductions tarifaires suivant les cas :

- Inscription à 2 ateliers ou cours : - 10% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 3 ateliers ou cours : - 20% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 4 ateliers ou cours et au-delà de 4 : -30% sur l'ensemble de la cotisation
- Étudiants et demandeurs d'emploi : - 30% par rapport au tarif plein.

Il est rappelé que pour tous les cours et ateliers des cours publics, les consommables sont à la charge des élèves inscrits.